

L'an mil huit cent vingt sept, le vingt un jour de novembre, Maire de la commune de
 Combiers, Canton de La Valette, Département de la Haute Saône, ayant en
 vertu des lettres de M. le Préfet de ce Département en date des 19, novembre,

Le 15^e Décembre dernier, convoqué le conseil municipal de votre commune, pour qu'il ait
 à se réunir aujourd'hui au lieu ordinaire de ses séances, à onze heures du matin,
 à délibérer sur le contenu des dites lettres, ayant attendu jusqu'à midi il n'y est présent
 que cinq membres, attendu que ce nombre n'était pas suffisant pour délibérer, la
 séance a été fixée à Dimanche prochain vingt huit du courant, à Combiers, les
 jours mois et an susdits ont les membres présents signés, le present procès-verbal.

Boulland Maire